



Action Entreprises



Visite Conseil pour réduire durablement et simplement vos consommations et vos déchets.

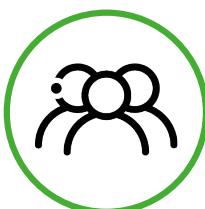
Ce plan d'action vous aide - petites et moyennes entreprises genevoises consommant moins de 100'000 kWh d'électricité par an - à réaliser des économies d'énergies et d'eau et à mieux gérer vos déchets.

Un.e conseiller.ère SIG-éco21 vous propose une visite gratuite pour réaliser un diagnostic énergétique de vos locaux et identifier les potentiels d'améliorations dans différents domaines tels que :

l'éclairage, la bureautique et l'électroménager.

Grâce à l'élaboration de votre plan d'action, vous pourrez sélectionner les installations à optimiser ou à remplacer par du matériel plus efficient. Pour vous aider à passer à l'action, SIG-éco21 vous propose des solutions de financement.

Vos avantages :



1 Je réduis
ma consommation d'énergie.

2 J'optimise la durée de vie et
la performance de mon matériel.

3 J'améliore le confort de mes
collaborateurs et de mes clients.



Une démarche facile à réaliser:

1

Identification

J'identifie le matériel que je souhaite optimiser ou remplacer par du matériel efficient.

- ➔ Pour le froid professionnel, l'électroménager et la bureautique
 - ➔ site [Topten](http://www.topten.ch/business) : www.topten.ch/business

- ➔ Pour les appareils de cuisson :
 - ➔ [Ecogastro](https://fr.ecogastro.org/) : <https://fr.ecogastro.org/>

- ➔ Pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, pour une installation solaire ou encore d'éclairage
 - ➔ La liste des partenaires SIG-éco21 est accessible via le QR CODE.



Partenaires SIG-éco21

Artisans

2

Demande de financement

Je contacte SIG-éco21 pour déposer ma demande de financement par mail : eco21.pme@sig-ge.ch

3

Réalisation

Ensuite je commande le matériel efficient et/ou valide la réalisation des travaux auprès du prestataire sélectionné.

4

Finalisation

Je réalise les travaux et bénéficie de la solution de financement choisie.

Choisissez la meilleure solution de financement pour vous :

La prime SIG-éco21

OU

Le prêt SIG-éco21

OU

Le financement participatif

► Électricité :

21 centimes par kWh économisé sur un an

► Thermique :

CHF 40.- par tonne de CO₂ économisée sur 10 ans

Ces primes peuvent aller jusqu'à la moitié de votre investissement et ainsi augmenter la rentabilité de vos actions.

Une solution de prêt facilité avec un remboursement simple directement sur votre facture SIG.

Le remboursement du capital et des intérêts (1.75 %) se fait mensuellement directement sur la facture SIG en 60 mois maximum.

Votre projet est soutenu par des contributeurs privés grâce à la plateforme de financement participatif de SIG IMPACT:

www.sig-impact.ch

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter:

► Par e-mail: eco21.pme@sig-ge.ch

► Par téléphone: [0844 21 00 21](tel:0844210021)

